

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**5 MAI 2014  
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 5 mai 2014, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Natalie Parent

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Responsabilité d'entretien du MTQ relativement aux viaducs au-dessus de l'autoroute 30
- Localisation de la future bretelle sur l'autoroute 30
- Détails concernant l'engagement pour les frais de services professionnels pour la traverse ferroviaire sur la montée de baronnie
- Offre d'achat de gré à gré avec Ferme Normand Jodoin inc.
- Localisation de la nouvelle rue industrielle
- Rue visée par le projet de règlement 707-60

*Fin de la première période de questions.*

**PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

**2014-166      Approbation procès-verbal  
Séance générale 7 avril 2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 7 avril 2014 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

**2014-167      Approbation des comptes – avril 2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois d'avril 2014 :

**Fonds d'administration :** 2 424 808.61 \$  
(Chèques numéros 15183 à 15409, paiements par débit direct et paiements électroniques)

**Fonds des dépenses en immobilisation :** 1 317 851.93 \$  
(Chèques numéros 1541 à 1567 et paiement par débit direct)  
(Chèque 1551 annulé)

Certificat de la trésorière numéro 2522

Adoptée.

## RÈGLEMENTS

**A-2014-18 Règlement 707-61 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de fixer des dimensions maximales pour un logement complémentaire et de prévoir des dispositions relativement à l'occupation des lieux**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-61 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de fixer des dimensions maximales pour un logement complémentaire et de prévoir des dispositions relativement à l'occupation des lieux.

**2014-168 Adoption – Premier projet de règlement 707-61 modifiant le règlement de zonage 707 afin de fixer des dimensions maximales pour un logement complémentaire et de prévoir des dispositions relativement à l'occupation des lieux**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-61 modifiant le règlement de zonage 707 afin de fixer des dimensions maximales pour un logement complémentaire et de prévoir des dispositions relativement à l'occupation des lieux soit et est adopté.

Adoptée.

**A-2014-19 Règlement 710-3 modifiant le règlement 710 relatif aux usages conditionnels numéro 710 afin de modifier les critères d'évaluation des demandes d'autorisation de logement complémentaire**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 710-3 modifiant le règlement 710 afin de modifier les critères d'évaluation des demandes d'autorisation de logement complémentaire.

**2014-169 Adoption – Projet de règlement 710-3 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 710 afin de modifier les critères d'évaluation des demandes d'autorisation de logement complémentaire**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement numéro 710-3 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 710 afin de modifier les critères d'évaluation des demandes d'autorisation de logement complémentaire.

Adoptée.

**2014-170 Adoption – Règlement 707-54 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier la méthode de calcul pour déterminer la hauteur des bâtiments principaux et de modifier la hauteur maximale permise des bâtiments principaux**

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-54 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier la méthode de calcul pour déterminer la hauteur des bâtiments principaux et de modifier la hauteur maximale permise des bâtiments principaux.

Adoptée.

**2014-171 Adoption – Règlement 707-56 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage «C7-01-04 Vente au détail de pièces, pneus, batteries ou accessoires neufs pour véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route» dans la zone C-476**

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-56 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage «C7-01-04 Vente au détail de pièces, pneus, batteries ou accessoires neufs pour véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route» dans la zone C-476.

Adoptée.

**2014-172 Adoption - Règlement 707-58 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de préciser la composition d'un mur rideau pour les bâtiments occupés par un usage commercial, communautaire ou industriel**

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement 707-58 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de préciser la composition d'un mur rideau pour les bâtiments occupés par un usage commercial, communautaire ou industriel.

Adoptée.

**2014-173 Adoption - Règlement numéro 707-59 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de préciser les normes pour le stationnement des véhicules récréatifs en zone résidentielle**

Attendu qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-59 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de préciser les normes pour le stationnement des véhicules récréatifs en zone résidentielle.

Adoptée.

**2014-174 Retrait du règlement 707-60 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone H-483 à même la zone H-422**

Considérant la rencontre d'information et des discussions entre les citoyens de ce secteur et la Ville de Varennes;

Considérant le retrait de la demande par le propriétaire des lots;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes retire le projet de règlement numéro 707-60.

Adoptée.

**2014-175 Premier projet - PPCMOI no 2014-08  
Projet particulier de construction  
Future construction du Jean Coutu**

Considérant la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour la construction du Jean Coutu;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2014-04-16 du 9 avril 2014, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accorde, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et ce, malgré les articles 255, 273, 276, 277, 282, 362 et la grille des usages et normes I-221, du règlement de zonage numéro 707, la demande pour la construction numéro 2014-08 pour un immeuble commercial (Le Groupe Jean Coutu) sur le lot 1070 et ce, afin de permettre :

- La hauteur du bâtiment principal de 20 mètres au lieu de 15 mètres;
- Le nombre d'entrées charretières est de quatre (4) alors que le règlement prévoit un maximum de trois (3);
- La largeur de l'entrée charretière des camions de 20 mètres plutôt que 15 mètres;
- La largeur de l'allée d'accès de 20 mètres au lieu de 12 mètres;
- La localisation d'espaces de chargement/déchargement situés en cour avant;
- La présence d'une guérite ayant une superficie de 80 m<sup>2</sup> plutôt que 20 m<sup>2</sup> et une hauteur de 4.88 mètres plutôt que quatre (4) mètres;
- Une enseigne ayant une superficie d'affichage de 75 m<sup>2</sup> plutôt que 12 m<sup>2</sup> sur la façade principale;
- Deux (2) enseignes ayant une superficie totale de 93 m<sup>2</sup> plutôt que 12 m<sup>2</sup>;
- La présence d'un conteneur à recyclage qui n'est pas clôturé;

Le tout, tel que montré aux plans réalisés par la firme GKC, numéro 12115 du 13 janvier 2014. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adoptée.

**2014-176 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2014-11  
Modification du bâtiment principal et réaménagement du terrain  
destiné à un usage commercial  
2038, route Marie-Victorin**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme résolution numéro CCU 2014-04-17 du 9 avril 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le P.I.I.A. n° 2014-11 afin d'autoriser le projet de transformation du bâtiment principal et d'aménagement du terrain sis au 2038, route Marie-Victorin, le tout conformément aux plans réalisés par monsieur Denys Rancourt, architecte, datés du 28 mars 2014, conditionnellement aux éléments suivant afin de répondre aux critères de l'objectif 3 du règlement sur les P.I.I.A. numéro 690 (secteur ambiance) :

- améliorer l'apparence des murs latéraux;
- améliorer la prestance de l'entrée principale;
- s'engager à déposer des plans à la satisfaction du Service de l'urbanisme et de l'environnement démontant ces aspects.

Le bâtiment est sis au 2038, route Marie-Victorin sur les lots 55-21 et 57-3 dans la zone C-650.

Adoptée.

**2014-177      Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2014-12  
Modification du bâtiment principal destiné à un usage commercial et  
de modifier l'affichage mural  
2358, route Marie-Victorin**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme résolution numéro CCU 2014-04-18 du 9 avril 2014;

Considérant les nombreuses non conformités constatées pour les travaux effectués sans autorisation par le demandeur en regard des objectifs du P.I.I.A. en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De **refuser**, tel que présenté par le requérant, le P.I.I.A. n° 2014-12 visant le projet de transformation du bâtiment principal sis au 2358, route Marie-Victorin, le tout conformément aux plans déposés par le propriétaire le 27 mars 2014.

Les éléments suivants devront être ajustés et le propriétaire devra déposer des plans afin de répondre aux critères de l'objectif 9 du règlement sur les P.I.I.A. numéro 690 (secteur mixte) :

- camoufler les équipements sur le bâtiment;
- camoufler le filage apparent des enseignes murales;
- réaménager le stationnement en prévoyant des espaces de stationnement et des espaces verts.

Le bâtiment est sis au 2358, route Marie-Victorin sur le lot 73-814 dans la zone C-612.

Adoptée.

## MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

### **2014-178 Fourniture de terre pour 2014** ***Matériaux Paysagers Savaria Ltée***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de terre pour 2014;

Considérant la réception d'une (1) soumission;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 10 avril 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Matériaux Paysagers Savaria Ltée* de Boucherville, datée du 10 avril 2014, pour la fourniture de terre pour 2014, pour un montant total de 50 571.75 \$, taxes incluses. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

*Certificat de la trésorière numéro 2518*

Adoptée.

### **2014-179 Acquisition d'un bâtiment préfabriqué en béton armé pour marqueur** ***Construction RMC Lécuyer Ltée***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un bâtiment préfabriqué en béton armé pour marqueur;

Considérant la réception d'une (1) soumission;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 10 avril 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Construction RMC Lécuyer Ltée* de Saint-Rémi, datée du 10 avril 2014, pour l'acquisition d'un bâtiment préfabriqué en béton armé pour marqueur, pour un montant total de 28 427.57 \$, taxes incluses. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

*Certificat de la trésorière numéro 2519*

Adoptée.

**2014-180 Acquisition d'un camion outil pour service aqueduc 2014-2015 avec accessoires  
*Maxi Métal inc.***

Considérant l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion outil pour service aqueduc 2014-2015 avec accessoires;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 23 avril 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Maxi Métal inc.* de Saint-Georges, datée du 16 avril 2014, pour l'acquisition d'un camion outil pour service aqueduc 2014-2015 avec accessoires, pour un montant total de 220 159.88 \$, taxes incluses. Le financement sera effectué à même la réserve financière pour l'eau potable. Un montant de 1 000 \$ est estimé pour l'immatriculation imputable au budget d'opération.

*Certificat de la trésorière numéro 2524*

Adoptée.

**2014-181 Réfection de glissières de sécurité semi-rigides sur deux viaducs passant au-dessus de l'autoroute 30 à Varennes  
*Les Clôtures Spécialisées (2957-4928 Québec inc.)***

Considérant l'appel d'offres public pour la réfection de glissières de sécurité semi-rigides sur deux viaducs passant au-dessus de l'autoroute 30 à Varennes;

Considérant la réception de quatre (4) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du génie en date du 23 avril 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Les Clôtures Spécialisées (2957-4928 Québec inc.)* de Lavaltrie, datée du 22 avril 2014, pour la réfection de glissières de sécurité semi-rigides sur deux viaducs passant au-dessus de l'autoroute 30 à Varennes, pour un montant total de 137 308.89 \$, taxes incluses. Cette dépense est imputable au fonds d'infrastructure.

*Certificat de la trésorière numéro 2528*

Adoptée.

**2014-182 Travaux de scellement de fissures  
*Environnement routier NRJ inc.***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de scellement de fissures 2014;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du génie en date du 23 avril 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Environnement routier NRJ inc.* de Lachine, datée du 22 avril 2014, pour les travaux de scellement de fissures 2014, pour un montant total de 20 151.67 \$, taxes incluses. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

*Certificat de la trésorière numéro 2526*

Adoptée.

**2014-183 Peinture des garde-fous, chasse-roues et accessoires sur deux viaducs passant au-dessus de l'autoroute 30 à Varennes  
*Les Peintres Clo-Mar inc.***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la peinture des garde-fous, chasse-roues et accessoires sur deux viaducs passant au-dessus de l'autoroute 30 à Varennes;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du génie en date du 23 avril 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Les Peintres Clo-Mar inc.* de Varennes, datée du 22 avril 2014, pour la peinture des garde-fous, chasse-roues et accessoires sur deux viaducs passant au-dessus de l'autoroute 30 à Varennes, pour un montant total de 41 965.88 \$, taxes incluses. Cette dépense est imputable au fonds d'infrastructure.

*Certificat de la trésorière numéro 2529*

Adoptée.

**2014-184 Peinture des lampadaires et de la balustrade de la Promenade d'Youville  
*Électro-Peintres du Québec inc.***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la peinture des lampadaires et de la balustrade de la Promenade d'Youville;

Considérant la réception d'une (1) soumission;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du génie en date du 23 avril 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Électro-Peintres du Québec inc.* de Boucherville, datée du 22 avril 2014, pour la peinture des lampadaires et de la balustrade de la Promenade d'Youville, pour un montant de 4 311.56 \$, taxes incluses imputable au fonds d'administration et un montant de 31 330.69 \$, taxes incluses imputable au règlement d'emprunt 693.

*Certificat de la trésorière numéro 2530*

Adoptée.

**2014-185 Travaux de réparations et corrections de pavage pour 2014  
*Les Entreprises C.R. Ménard inc.***

Considérant l'appel d'offres public pour les travaux de réparations et corrections de pavage pour 2014;

Considérant la réception de huit (8) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du génie en date du 23 avril 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Les Entreprises C.R. Ménard inc.* de Longueuil, datée du 22 avril 2014, pour les travaux de réparations et corrections de pavage pour 2014, pour un montant total de 310 525. 84 \$, taxes incluses. Cette dépense est imputable au fonds d'infrastructure.

*Certificat de la trésorière numéro 2525*

Adoptée.

**2014-186 Fourniture et travaux d'installation d'équipements audiovisuels –  
nouvelle bibliothèque  
*Services audio-visuels Techni-logique inc.***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et travaux d'installation d'équipements audiovisuels – nouvelle bibliothèque;

Considérant la réception d'une (1) soumission;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 22 avril 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Services audio-visuels Techni-logique inc.* de Boucherville, datée du 22 avril 2014, pour la fourniture et travaux d'installation d'équipements audiovisuels – nouvelle bibliothèque, pour un montant total de 47 895.95 \$, taxes incluses.

Cette dépense est imputable au règlement d'emprunt 746.

*Certificat de la trésorière numéro 2521*

Adoptée.

**2014-187      Acquisition de deux abris de bancs de joueurs  
Techsport  
Autorisation de dépense au *Fonds de parcs et terrains de jeux***

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 16 avril 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *Techsport*, de Rawdon, pour l'acquisition de deux abris de bancs de joueurs, pour un montant total de 21 270.38 \$ taxes incluses.

Cette dépense est imputable au *fonds de parcs et terrains de jeux*.

*Certificat de la trésorière numéro 2520*

Adoptée.

**2014-188      Acquisition et installation d'une benne basculante en aluminium  
Autorisation de dépenses au fonds de roulement  
Soudure Brault inc.**

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 23 avril 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat pour l'acquisition et installation d'une benne basculante en aluminium à la compagnie *Soudure Brault inc.* pour un montant de 12 293.13 \$ taxes incluses.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et le remboursement par le fonds d'administration se fera sur une période de trois (3) ans à compter de 2015.

*Certificat de la trésorière numéro 2523*

Adoptée.

**2014-189 Travaux de réfection par thermorapiéçage  
Reconduction du contrat pour 2014  
Environnement routier NRJ inc.**

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 23 avril 2014;

Considérant l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la proposition de la compagnie *Environnement routier NRJ inc.*, de se prévaloir de son année d'option pour les travaux de réfection par thermorapiéçage, pour un montant de 54 797.09 \$, taxes incluses. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

*Certificat de la trésorière numéro 2527*

Adoptée.

**2014-190 Élaboration d'un circuit patrimonial  
Maelström créatif inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'élaboration d'un circuit patrimonial;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Services juridiques et greffier en date du 28 avril 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme aux dispositions de l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* présentée par *Maelström créatif inc.* de Québec, pour l'élaboration d'un circuit patrimonial, pour un montant total de 85 999.00 \$, taxes incluses. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

*Certificat de la trésorière numéro 2531*

Adoptée.

**2014-191 Contrat d'acquisition de chaises – Maison des aînés  
Autorisation de dépenses au fonds de roulement  
Création Design**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 14 avril 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat pour l'acquisition de chaises à la maison des Aînés à la compagnie Création Design *inc.* pour un montant de 17 964.84 \$ taxes incluses.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et le remboursement par le fonds d'administration se fera sur une période de trois (3) ans à compter de 2015.

*Certificat de la trésorière numéro 2517*

Adoptée.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### **2014-192 Autorisation de signature Bail de renouvellement clinique de prélèvements**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur Sébastien Roy, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le bail de renouvellement de la clinique de prélèvements entre le Groupe Jean Coutu et la Ville de Varennes; tel bail est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

### **2014-193 Autorisation de signature Entente intermunicipale constituant la régie intermunicipale du Centre multisports régional**

Attendu que les municipalités de Saint-Amable, Sainte-Julie et Varennes se sont prévalues des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente constituant la régie intermunicipale du Centre multisports régional (ci-après le «Centre»);

Attendu que ladite entente a pour objet la construction, l'exploitation, l'administration et l'utilisation du Centre;

Attendu que le Centre sera utilisé principalement pour le soccer, mais également pour la pratique d'autres sports dont notamment le football, le baseball, le volleyball, l'escalade et le golf;

Attendu que le Centre sera situé sur le territoire de la Ville de Varennes;

Attendu qu'une telle entente doit être transmise pour approbation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse et le greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente intermunicipale constituant la régie intermunicipale du Centre multisports régional dont copie est jointe aux présentes ainsi que tout autre document donnant effet aux présentes;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Amable et à la Ville de Sainte-Julie;

D'autoriser la Ville de Sainte Julie à transmettre pour approbation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ladite entente intermunicipale, lorsque dûment signée par les parties, accompagnée des résolutions qui ont autorisé sa conclusion.

Adoptée.

**2014-194    Autorisation de signature  
Convention relative à la location d'espaces pour affiches publicitaires  
Aréna Louis-Philippe Dalpé**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser madame Manon Lanneville, directrice des Services récréatifs et communautaires à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la convention à intervenir entre Sport Média inc. et la Ville de Varennes; telle convention est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2014-195    Autorisation de signature et approbation de l'entente de  
renouvellement de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-  
Laurent**

Attendu que l'adoption de la *Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q., 2011, chapitre 19)* a imposé en 2011 aux municipalités de revoir l'organisation de leurs services policiers plus particulièrement les municipalités faisant partie du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

Attendu que le décret ministériel du 22 mai 2004 a créé la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et prévu que les municipalités de Beloeil, Calixa-Lavallée, Carignan, Chambly, Contreccœur, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Richelieu, Saint-Amable, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Julie, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Varennes et Verchères en devenaient membres;

Attendu que l'entente de création de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent vient à échéance le 22 mai 2014;

Attendu l'élaboration d'un processus de travail qui a permis d'étudier les demandes et les représentations des 17 municipalités membres de la Régie;

Attendu la rédaction d'une nouvelle entente reprenant les propositions retenues par la majorité des représentants de l'ensemble des municipalités membres au terme d'un processus de travail;

Attendu les termes, clauses et conditions de la nouvelle entente;

Attendu la résolution adoptée le 30 avril 2014 par le Conseil d'Administration de la Régie indiquant les étapes en vue de soumettre cette entente aux conseils municipaux des 17 municipalités membres;

Attendu les documents additionnels présentés avec le texte de la nouvelle entente;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver les termes, clauses et conditions du projet d'entente sur le renouvellement, pour une période de dix (10) ans, de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent soumis séance tenante;

D'autoriser monsieur le maire Martin Dampousse ou en son absence le maire suppléant et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, une entente comportant les mêmes termes, clauses et conditions.

Adoptée.

**2014-196      Appel d'offres services professionnels laboratoire  
Construction d'une rue industrielle dans le Novoparc  
Approbation des critères et exigences**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver les grilles de pointage et les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres de services professionnels relativement aux services de laboratoire pendant la construction d'une rue industrielle dans le Novoparc.

Adoptée.

**2014-197      Appel d'offres services professionnels ingénieur  
Construction d'une bretelle sur l'autoroute 30  
Approbation des critères et exigences**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver les grilles de pointage et les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres de services professionnels d'ingénierie relativement à la construction d'une bretelle sur l'autoroute 30.

Adoptée.

**2014-198      Déclaration de propriété municipale – description technique  
Rue Massue (lot ptie77-U)**

Considérant que la rue Massue est la propriété de monsieur Louis Huet Massue;

Considérant que cette voie publique se trouve sur le lot 77-U au cadastre du Village de Varennes, circonscription foncière de Verchères;

Considérant que ce chemin est ouvert à la circulation publique depuis plus de 10 ans;

Considérant l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet que la ville devienne propriétaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes approuve la description technique pour la partie du lot 77-U cadastre du Village de Varennes, circonscription foncière de Verchères, préparé par M. Marc Descôteaux, arpenteur-géomètre, sous la minute 667; telle description technique est retrouvée en annexe des présentes comme si au long récitée.

Adoptée.

**2014-199      Affectation à la réserve financière de l'eau potable  
Acquisition et installation de purgeurs – rang de Picardie et chemin  
du Petit-Bois**

Considérant les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 31 mars 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'imputer à ladite réserve financière un montant de 12 000 \$ pour l'acquisition et l'installation de purgeurs aux extrémités du rang Picardie et chemin Petit-Bois.

*Certificat de la trésorière numéro 2512*

Adoptée.

**2014-200      Radiation de comptes – Facturation diverse**

Considérant les recommandations de la directrice des finances et trésorière en date du 1<sup>er</sup> avril 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la radiation des soldes décrit à l'annexe aux présentes aux livres comptables de la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2014-201      Renouvellement adhésion regroupement achat UMQ sel de  
déglacage des chaussées pour la saison 2014-2015**

Considérant les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 3 avril 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De renouveler l'entente avec l'UMQ pour la période de juillet 2014 à avril 2015 pour le regroupement d'achat de sel de déglacage des chaussées.

Adoptée.

**2014-202 Future modification du passage à niveau public de la montée  
Baronnie**

Considérant la recommandation du directeur du Service du génie en date du 7 avril 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes approuve les coûts pour les frais d'ingénierie, incluant l'étude et la coordination du projet au montant forfaitaire à 8 000 \$ plus taxes.

Adoptée.

**2014-203 Office municipal d'Habitation de Varennes  
Budget 2014 – Approbation**

Considérant que le Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Varennes a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014;

Considérant que ces prévisions sont présentées au Conseil municipal pour approbation;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le budget 2014 de l'*Office municipal d'Habitation de Varennes*, tel qu'annexé à la présente.

Adoptée.

**2014-204 Office municipal d'Habitation de Varennes  
Dépôt des états financiers  
Exercice 2013**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt des états financiers de l'Office municipal d'Habitation de Varennes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013, ne montrant aucun déficit.

Adoptée.

**2014-205 Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec**

Attendu que chaque année 5 000 jeunes quittent les centres jeunesse à 18 ans et doivent faire face aux défis que pose la vie autonome;

Attendu que les jeunes des centres jeunesse aspirent à une intégration au sein de leur communauté et qu'à ce titre ils veulent y contribuer;

Attendu que les municipalités peuvent jouer un rôle important dans la transition de ces jeunes vers la vie adulte;

Attendu que l'UMQ a mis sur pied, en 2009, un projet appelé *Un pont vers demain* visant une transition harmonieuse vers l'autonomie des jeunes bénéficiaires des centres jeunesse du Québec;

Attendu que ce projet reconnaît le rôle des municipalités comme agent de changement social et élève au rang des priorités la responsabilité collective de l'avenir de ces jeunes;

Attendu que l'UMQ en partenariat avec la Fondation Simple Plan et l'Association des centres jeunesse du Québec met en œuvre à partir de 2013, un plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec et invite les municipalités de toutes les régions du Québec à y participer;

Attendu que ce plan est une belle façon de permettre à ces jeunes de prendre contact avec le milieu municipal et le monde du travail;

Attendu que l'UMQ s'engage par ce partenariat à verser une subvention si l'embauche de ces jeunes nécessite des frais et de l'encadrement supplémentaire;

Attendu que la Ville de Varennes désire joindre ce mouvement de solidarité envers les jeunes des centres jeunesse du Québec visant leur intégration harmonieuse dans la société civile en leur donnant notamment des possibilités de développer leur employabilité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes signifie son intérêt à l'Union des municipalités du Québec pour le plan municipal d'emplois des jeunes des centres jeunesse et par conséquent, réserve deux (2) emplois d'été dans le cadre de ce programme.

Adoptée.

**2014-206 Autorisation de signature  
Prolongation du contrat de monsieur Sébastien Roy, directeur général**

Considérant l'adoption de la résolution 2010-016 autorisant la signature d'un contrat d'embauche, comme directeur général, de monsieur Sébastien Roy;

Considérant que les parties désirent prolonger ledit contrat en y modifiant légèrement les modalités;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les termes du contrat de prolongation de monsieur Sébastien Roy à titre de directeur général de la Ville de Varennes et d'autoriser monsieur le

maire Martin Damphousse ainsi que Me Marc Giard, directeur des Services juridiques et greffier, à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville; tel contrat est annexé aux présentes comme si au long récité.

Adoptée.

**2014-207 Fin d'emploi – Employé matricule 959**

Considérant les conclusions de l'enquête administrative déclenchée relativement à certaines allégations sur les agissements de l'employé matricule 959;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mettre fin à l'emploi de l'employé portant le matricule 959, en date des présentes.

Adoptée.

**2014-208 Mouvement du personnel  
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2014-05 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 30 avril 2014.

Adoptée.

**2014-209 Autorisation de signature  
Offre d'achat de gré-à-gré – Ferme Normand Jodoin inc.**

Considérant que la Ville de Varennes doit élargir l'emprise d'une partie de la montée de Baronnie afin de construire une nouvelle route dédiée au transport lourd;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'offre d'achat à intervenir entre Ferme Normand Jodoin inc. et la Ville de Varennes; telle offre est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2014-210      Autorisation de signature  
Entente d'aide limitée – M. Dominic Brodeur**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente d'aide limitée à intervenir entre monsieur Dominic Brodeur et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2014-211      Abolition du poste de directeur général adjoint**

Considérant la présence dans la structure administrative d'un poste de directeur général adjoint;

Considérant que ce poste est inoccupé depuis plus d'un (1) an;

Considérant que sa présence n'est plus jugée nécessaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise l'abolition du poste de directeur général adjoint et décrète en conséquence l'ajustement de l'organigramme.

Adoptée.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- État d'avancement pour l'aménagement du stationnement incitatif de l'AMT
- Demande d'enlèvement des poteaux inutilisés par Hydro-Québec dans le parc Saint-Charles
- Date d'ouverture de la nouvelle bibliothèque
- Proposition d'exposition de peintres varennois à la nouvelle bibliothèque
- État d'avancement des procédures de fermeture du chemin de la Rivière-aux-Pins
- Circulation non autorisée de véhicules lourds sur le chemin de la Rivière-aux-Pins
- Retrait de la Ville de Chambly de la Régie de police
- Présence d'important nid de poule sur le chemin de la Côte-Bissonnette, devant la compagnie Rodia
- Localisation du centre multisports
- Coûts pour le contribuable varennois de l'aménagement d'une nouvelle voie dédiée au transport lourd
- Appui au projet de détournement du transport lourd
- Demande d'écoles primaires pour aide à l'aménagement de cours d'école
- Offre d'achat de gré à gré à Ferme Normand Jodoin inc.
- Explication des procédures de financement par fonds

- But recherché par l'aménagement d'une nouvelle voie dédiée au transport lourd
- Aménagement de l'échangeur autoroute 30/montée de Baronnie
- Position du MTQ sur l'échange de responsabilité entre la montée de Picardie et celle de Baronnie
- Demande de retrait du droit de transit des véhicules lourds sur la route Marie-Victorin
- Recommandation de la firme Génivar pour l'aménagement de la voie dédiée au transport lourd sur la montée de Baronnie
- Appui pour le retrait du droit de transit sur la route 132 après l'aménagement de la nouvelle voie sur la montée de Baronnie
- Demande de tenue de séance de consultation publique sur l'aménagement de la nouvelle voie dédiée au transport lourd sur montée de Baronnie
- Critique des critères d'évaluation d'indice de dangerosité
- Importance du critère de la sécurité publique pour la décision de localisation de la nouvelle voie dédiée au transport lourd
- Règlement d'emprunt numéro 679 décrétant des travaux de reconstruction de la montée de la Baronnie et du chemin de la Baronnie et décrétant également à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 7 000 764 \$ pour en acquitter le coût
- Virages dangereux sur la montée de Picardie
- Demande de blocage du transport lourd au centre-ville
- Apport à la richesse foncière générale de la municipalité par la densification
- Remerciement pour l'implantation d'abri de joueur au terrain synthétique
- Remerciement au conseil pour le détournement du transport lourd sur la montée de Picardie

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

### PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 50.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

---

Martin Damphousse

---

Me Marc Giard, OMA